

RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA VILLE DE SEVRAN

Conseil Municipal du 16 MAI 2019

Rappel du cadre :

Le Budget Primitif 2018 a été voté par le conseil municipal le 27 mars 2018.

Il a été modifié par quatre décisions modificatives : 28 juin, 2 octobre, 24 novembre et 20 décembre.

Le Compte Administratif 2018 retrace la comptabilité de l'ordonnateur et notamment l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Ville entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018.

Le compte administratif est conforme au compte de gestion du comptable pour l'exercice 2018.

Le Compte Administratif termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Il constitue un moment privilégié de l'analyse des comptes de la collectivité.

Il est aussi le bilan financier de l'ordonnateur, qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées ; toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (restes à réaliser).

Le compte administratif doit être soumis à l'Ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Il a fait l'objet d'une présentation en commission Finances le 9 mai 2019.

Introduction générale :

L'exercice comptable 2018 marque le redressement de la situation financière de la Ville de Sevrans. En effet, le résultat de clôture est excédentaire (plus de 7M€) et progresse par rapport à 2017 (3M€), malgré des recettes de cessions immobilières non consolidées.

Cette situation financière assainie est confortée par une amélioration de sa capacité d'autofinancement, indispensable pour assurer les investissements futurs.

La politique de gestion rigoureuse et la rationalisation mise en place portent donc ses fruits puisque la Ville, grâce à des marges de manœuvre retrouvées, peut relancer un cycle d'investissement fort et orienté sur les besoins des habitants : éducation (travaux dans les groupes scolaires existants), aménagement et sécurisation des espaces publics (vidéo-protection, police municipale)...

L'augmentation et la jeunesse de la population impliquent en effet pour la Ville de poursuivre ses investissements et ses dépenses de fonctionnement consacrées à l'éducation et à la prise en charge des enfants hors temps scolaire (centre de loisirs, conservatoire, médiathèque, équipements sportifs, maisons de quartier...).

Or les dotations de l'Etat, si elles demeurent stables, n'augmentent pas au rythme des besoins réels qui sont en croissance régulière. Et la suppression de la taxe d'habitation, dont bénéficiera plus de 85% des contribuables sevrans dès l'année prochaine, ne favorise pas les collectivités dont la croissance démographique est soutenue.

La Ville n'a pas contracté d'emprunt en 2018, mais a bénéficié d'un emprunt contracté à la fin d'année 2017. Ce non recours permet d'augmenter la capacité d'endettement de la Ville avec un remboursement de la dette (plus de 9M€) qui obère cependant aujourd'hui les capacités d'investissement de la Ville.

Néanmoins, nombre de projets devraient voir le jour dans les prochaines années sur Sevrans : Terres d'Eaux, réaménagement du centre ville, les deux gares du Grand Paris Express, Cycle Terre...

En 2018, la Ville a bénéficié d'une subvention exceptionnelle (2,4 M€) de la part de l'Union Européenne, pour la création d'une ligne de production innovante dans le secteur de la construction en terre crue (cycle Terre). Ce sont ces projets qui permettront demain de changer l'image de la Ville, de la rendre plus attractive et d'accroître la fierté des Sevrans de vivre dans leur Ville.

A - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

1. Niveau général de réalisation 2018

Le niveau général de réalisation ne présente communément que les mouvements réels de l'exercice budgétaire.

Dépenses réelles de fonctionnement	80 858 545,35	Recettes réelles de fonctionnement	96 486 330,89
Dépenses réelles d'investissement	20 372 768,83	Recettes réelles d'investissement	12 114 639,63
Total Dépenses	101 231 314,18	Total Recettes	108 600 970,52
Crédits ouverts	127 364 703,90	Crédits ouverts	124 341 536,71
% Réalisation	79,49 %	% Réalisation	87,34 %

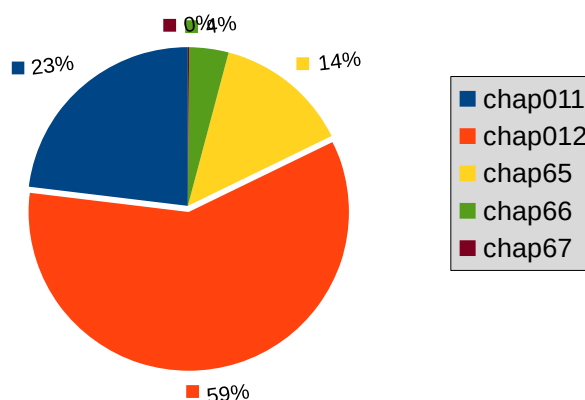
Les crédits ouverts en 2018 étaient en baisse de 10 % par rapport à 2017 (notamment en investissement). Le taux d'exécution des dépenses est globalement en baisse de 5 % et le taux d'exécution des recettes est en légère hausse (1%).

Cela s'explique non par une baisse d'activité des services opérationnels (92%), mais surtout par une limitation de l'investissement sur l'année 2018 (51%).

a. Section de fonctionnement

Dépenses réelles	80 858 545,35	Recettes réelles	96 486 330,89
Crédits ouverts	87 516 833,90	Crédits ouverts	92 864 998,10
% Réalisation	92,39 %	% Réalisation	103,90%

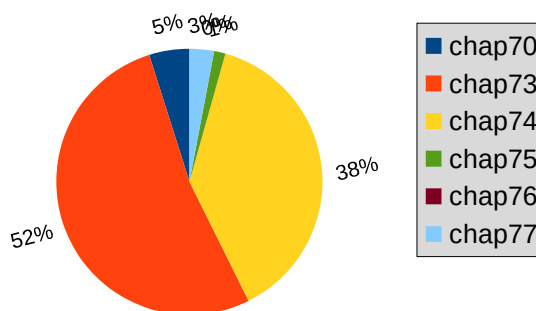
Répartition des dépenses par chapitre 2018



En dépenses :

Le chapitre principal (012) correspond aux ressources humaines (59%). En comparaison avec l'exercice 2017, les pourcentages de chaque chapitre comptable sont comparables ; ce qui signifie que la baisse de 6 % est répartie équitablement dans chaque chapitre (hors chap66 – charges financières stables).

Répartition des recettes par chapitre 2018



En recettes :

Le taux de recettes en fonctionnement demeure supérieur aux prévisions en fonctionnement, en raison notamment de la perception de la subvention CycleTerre (2,4 M€) et d'une régularisation de recettes de la CAF. Les services sont mobilisés quant à l'encaissement des recettes.

Le chapitre principal (73), impôts et taxes, représente plus de la moitié des revenus de la Ville.

Le chapitre 74 (dotations, subventions...) représente également plus du tiers des ressources de la Ville.

Le chapitre 70, qui regroupe les revenus issus de la vente de services par la Ville, demeure modéré par rapport à d'autres collectivités de même catégorie, en raison notamment des tarifs peu élevés, adaptés aux nombreux ménages sevranaux aux faibles revenus.

Hors chapitre 77 (cessions immobilières), la Ville a engendré 3M€ de plus de recettes de fonctionnement par rapport à 2017, en raison notamment d'une subvention exceptionnelle (cycle-terre 2,4M€).

b. Section d'investissement

Dépenses réelles	20 372 768,83	Recettes réelles	12 114 639,63
Crédits ouverts	39 847 870	Crédits ouverts	31 476 538,61
% Réalisation	51,13 %	Réalisation	38,49 %

Les recettes en investissement sont pour une part conséquente corrélées aux dépenses, notamment celles engagées dans le cadre des opérations de l'ANRU.

Cette situation souligne la forte dépendance de la Ville aux subventions d'État. La Ville a par ailleurs souffert de la dissolution de la SAES, conséquence de la loi Notré.

2. Résultat de l'exercice 2018

Le résultat de l'exercice 2018 est déterminé de la façon suivante :

Résultat de l'exercice 2018 de fonctionnement (réel + ordre) : recettes réalisées – dépenses réalisées

Résultat de l'exercice 2018 d'investissement (réel + ordre) : recettes réalisées – dépenses réalisées

Le virement de la section de fonctionnement vers l'investissement prévu au budget n'est pas exécuté au cours de l'exercice, lequel se termine logiquement par un « besoin de financement » en investissement et un excédent en fonctionnement.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL SECTION
RECETTES	16 633 912,10	96 561 884,25	113 195 796,35
DEPENSES	20 785 331,59	85 040 808,42	105 826 140,01
TOTAL	- 4 151 419,49	11 521 075,83	7 369 656,34

RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 : 7 369 656,34 €

Le résultat de l'exercice progresse par rapport au résultat 2017 de 3 M€.

Cependant, une vraie dichotomie apparaît entre une section d'investissement déficitaire et une section de fonctionnement largement excédentaire.

La difficulté de financement des investissements demeure en effet récurrente, limitant la capacité de la Ville. Mais, le maintien d'un niveau important de recettes de fonctionnement permet de réaliser des marges de manœuvre pour le financement des programmes d'investissement de la Ville.

3. Résultat de clôture de l'exercice 2018

Le résultat de clôture est déterminé de la façon suivante :

- Fonctionnement :
« Résultat de clôture 2017 - Part affectée à l'investissement 2018 +/- Résultat de l'exercice 2018
- Investissement : « Résultat de clôture 2017 +/- Résultat de l'exercice 2018 »

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
INVESTISSEMENT	- 5 030 257,89	0	- 4 151 419,49	- 9 181 677,38
FONCTIONNEMENT	8 053 425,08	0	11 521 075,83	19 574 500,91
TOTAL	3 023 167,19	0	7 369 656,34	10 392 823,53

**RESULTAT DE CLOTURE L'EXERCICE 2018 :
10 392 823,53 €**

Le résultat de clôture de l'exercice apparaît comme exceptionnel (10 M€), du fait notamment d'une section de fonctionnement largement bénéficiaire (19M€). Elle compense cette année le déficit important que connaît la section d'investissement et qui se poursuit à un niveau élevé.

L'absence de part affectée à l'investissement en 2018 a permis également de maintenir un niveau élevé de la section de fonctionnement, mais a eu pour conséquence un déficit de la section d'investissement.

2. Résultat de clôture de l'exercice 2018 avec les restes à réaliser

Les résultats d'un exercice budgétaire figurant au compte administratif sont constitués du déficit ou de l'excédent réalisé par chacune des deux sections. mais aussi des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent :

- aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent :

- aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements
- aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

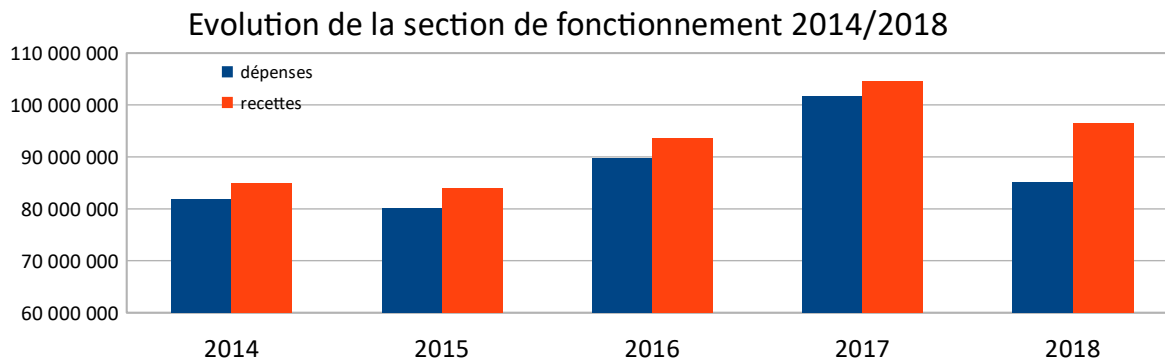
	RESULTAT DE CLOTURE 2017	SOLDE RAR	RESULTAT DE CLOTURE AVEC RAR 2018
INVESTISSEMENT	- 9 181 677,38	- 5 289 122,37	-14 470 799,75
FONCTIONNEMENT	19 574 500,91	- 225 451,62	19 349 049,29
TOTAL	10 392 823,53	- 5 514 573,99	4 878 249,54

**RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 AVEC LES RESTES A REALISER :
4 878 249,54 €**

Les restes à réaliser (RAR) sont très conséquents sur la Ville, notamment en dépenses d'investissement. Les dépenses en RAR en section de fonctionnement sont en diminution et doivent être supprimées sur les prochains exercices.

Par contre, le maintien d'un niveau élevé de RAR en dépenses en investissement a non seulement un impact négatif sur la capacité d'investissement de la Ville sur l'année suivante, mais également ne permet pas à la Ville de respecter le principe d'annualité budgétaire.

C – EVOLUTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2014 A 2018

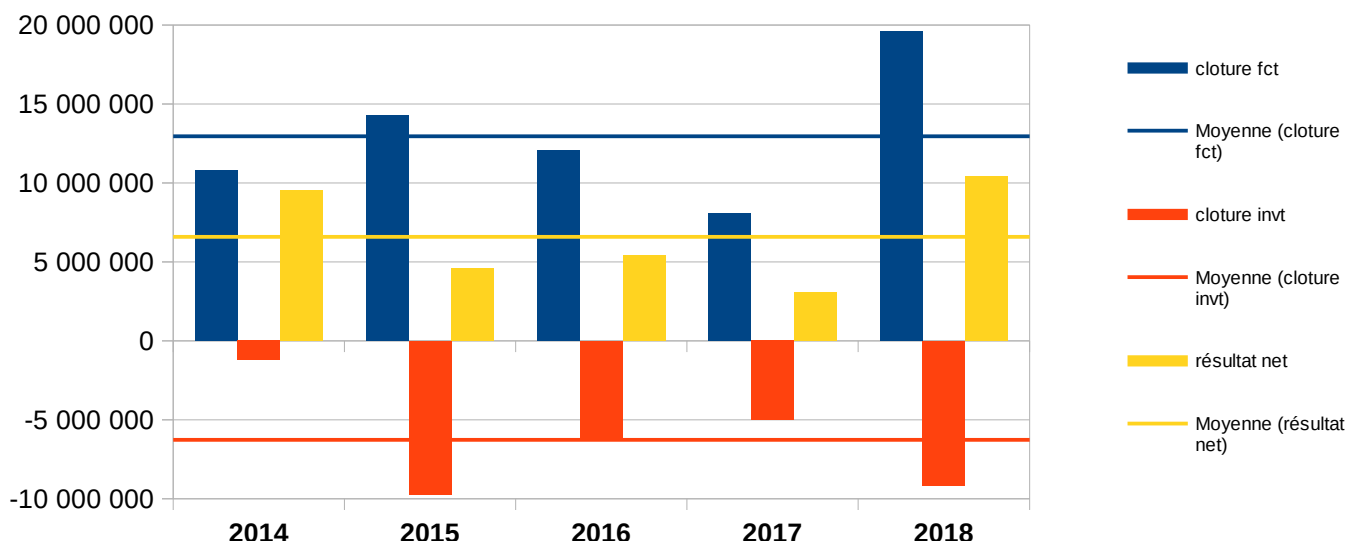


Les recettes de la section de fonctionnement ont été en progression constante entre 2014 et 2017, notamment en raison de cessions importantes sur les derniers exercices (terrains Carrefour notamment). En 2018, le niveau de recettes demeure important, car il ne peut pas que s'appuyer sur des recettes liées aux cessions, mais sur les recettes stabilisées des services.

Les recettes liées aux activités périscolaires et famille pourraient demeurer à un niveau soutenu sur les prochains exercices, du fait notamment de la convention passée avec la CAF qui conforte la perception régulière des subventions de l'organisme social et du travail effectué sur la mise en place du quotient familial sur la restauration scolaire et le périscolaire.

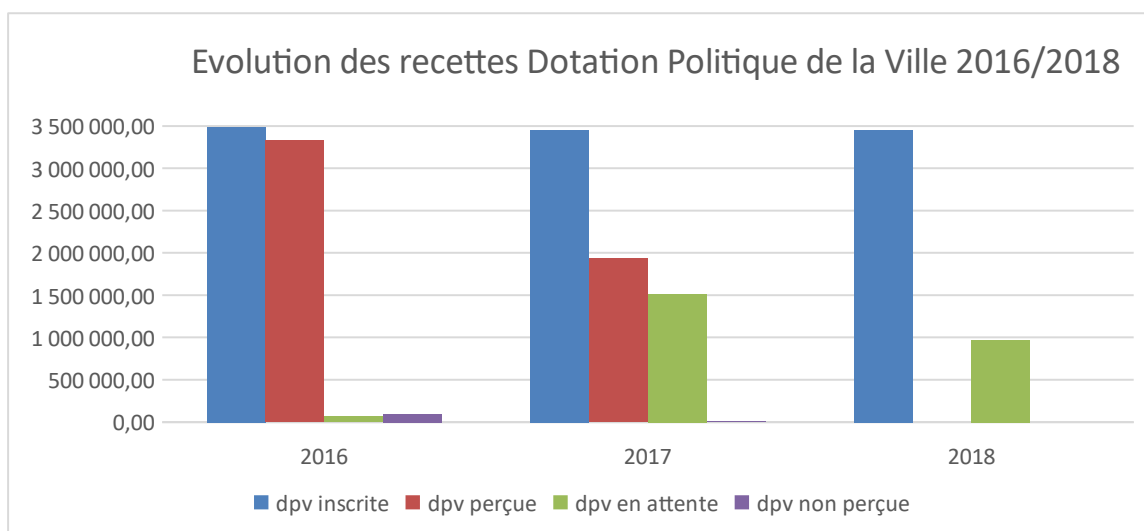
La courbe des dépenses s'est infléchi en 2018 de façon marquée, en raison d'une optimisation des charges de fonctionnement, du respect de l'annualité budgétaire, de l'arrêt des TAP..

Evolution des résultats de clôture en fct/invt 2014/2018



Le résultat net est en forte progression en 2018. Les résultats nets de clôture sont très irréguliers d'une année à l'autre : de 3M€ (en 2017) à 10 M€ (en 2018) avec une moyenne de 6,5 M€.

Surtout les clôtures en fonctionnement sont en moyenne positive à hauteur de 12,8M€. Et l'amélioration du ratio de charges structurelles en 2018 permet d'envisager une stabilisation de cette moyenne de clôture pour les années à venir.



Et les clôtures en investissement sont en moyenne négative à hauteur de 6,3 M€. Ce déficit chronique s'explique non seulement par un faible autofinancement et également par une perception des recettes d'investissement a posteriori des dépenses, notamment dans le cas de l'ANRU ou de la DPV.

En effet, la Ville ne perçoit qu'à l'année n+1, voire n+2 ou n+3, les dotations liée à la DPV.

La DPV 2015 vient juste d'être clôturée.

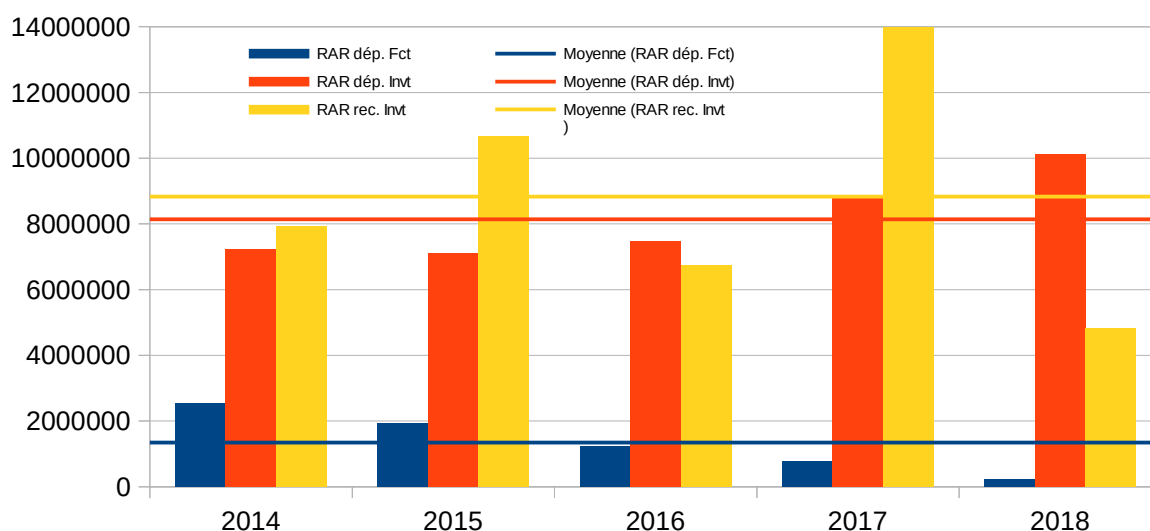
Pour exemple, seulement 56 % de la DPV de l'année 2017 a été à ce jour perçue.

Au-delà de la difficulté à la percevoir, cela pose la question de ce qui peut être déclaré au titre de la DPV.

En effet, la DPV concerne essentiellement des projets d'investissement. Or la Ville dispose d'une encore trop faible capacité d'investissement.

Cas particulier des Restes à Réaliser :

Evolution des Restes à Réaliser 2014/2018



Les restes à réaliser (RAR) représentent un volume conséquent des dépenses et recettes pour la section d'investissement. Pour exemple, en 2018, les RAR en investissement représentaient plus de 47 % des dépenses d'investissement en fin d'exercice hors emprunt.

Or quand les RAR en recettes d'investissement diminuent, comme ce fut le cas en 2018, cela induit un déficit d'investissement à reporter, limitant par conséquent la capacité de programmation de la Ville.

Par contre, les RAR en dépenses de fonctionnement tendent à diminuer, ce qui correspond au principe d'annualité budgétaire.

D – ANALYSE DES DIFFERENTS RATIOS

L'exécution budgétaire de l'exercice 2018 montre un redressement significatif de la situation financière de la ville de Sevrans, soulignant ainsi les efforts de gestion réalisés pour redonner à la collectivité une capacité à investir.

Les indicateurs de gestion et ratios financiers sont en nette amélioration.

Cependant, la situation reste fragile, notamment en raison d'un niveau de charges et d'endettement élevés (plus de 94 M€ d'en-cours de la dette).

1 - L'Épargne brute :

Recettes réelles de fonctionnement (hors produits cessions des immobilisations)	94 078 330,89
- Dépenses réelles de fonctionnement	80 858 545,35
= Epargne Brute	13 219 785,54

L'épargne brute s'élève à 13 219 785,54 €

L'épargne brute a nettement progressé par rapport à 2017 (+ 9M€). Cette évolution positive s'appuie sur des éléments structurels (optimisation des charges de fonctionnement) et conjoncturels (subventions exceptionnelles comme Cycle Terre).

2 - L'Épargne nette :

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette.

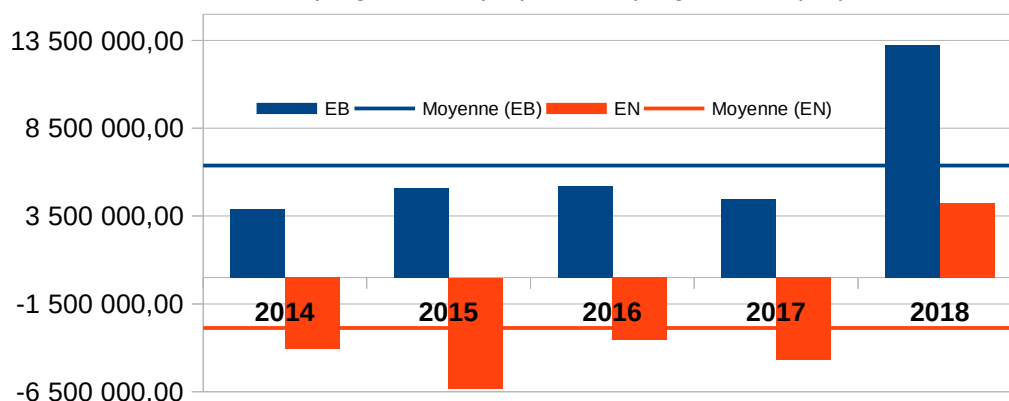
Ainsi, elle mesure la part des ressources courantes restantes après financement des charges courantes, des frais financiers et du remboursement de capital de la dette pour financer les dépenses d'équipements.

Epargne Brute	13 219 785,34
- Remboursement du capital de la dette	8 967 081,66
= Epargne Nette	+ 4 252 703,68

L'épargne nette s'élève à + 4 252 703,68 €

Le remboursement du capital de la dette reste conséquent (près de 9M€) et sa diminution dépendra de la capacité d'autofinancement de la Ville, afin d'éviter de souscrire de nouveaux emprunts.

Evolution de l'épargne brute (EB) et de l'épargne nette (EN) 2014/2018



L'épargne brute a été exceptionnelle cette année, en raison d'un haut niveau de recettes conjuguée à une minoration des dépenses de fonctionnement.

L'épargne nette est positive ce qui n'avait jamais été le cas depuis 2014.

3 - Le coefficient d'autofinancement courant:

Le coefficient d'autofinancement courant se calcule comme suit :

Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement en capital – atténuations de charges (013)	89 585 832,19
/ Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) – atténuations de charges (013)	93 838 536,07
= Coefficient d'autofinancement	0,95

Le coefficient d'autofinancement courant est de 0,95

Un ratio supérieur à 1 signifie que la Commune ne peut dégager des ressources sur ces produits de fonctionnement pour financer ses investissements.

Or la Ville de Sevrans dispose d'un coefficient inférieur à 1, et ce pour la première fois depuis 2014.

Ce qui permet à la Ville de Sevrans de ne pas recourir à l'emprunt sur le prochain exercice.

4 - La capacité de désendettement :

Ce ratio théorique, qui mesure la solvabilité d'une collectivité, correspond au nombre d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette.

Encours de la dette au 31/12/2018	94 313 261,90
/ Epargne brute	13 219 785,54
= Capacité de désendettement	7,13

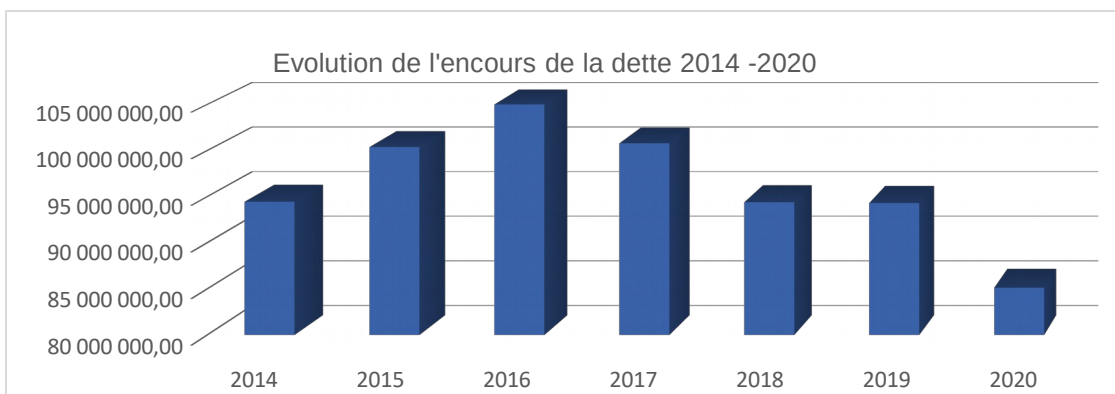
La capacité de désendettement s'élève à 7,13 années

En supposant que la Ville consacre l'intégralité de son épargne brute pour rembourser sa dette, sa capacité de désendettement serait de 7,13 années.

La loi de finances 2018 et le projet de programmation des Finances Publiques (PLFP) fixent des plafonds de capacité de désendettement pour chaque type de collectivités territoriales.

Pour les communes et les EPCI : 12 ans.

La Ville de Sevrans respecte donc largement cette année ce plafond de désendettement, avec une baisse de 12 ans de la capacité de désendettement de la Ville (19 ans en 2017). Cependant, cette capacité de désendettement ne demeure qu'un indicateur théorique dont la fluctuation peut être forte d'une année à l'autre (11 ans en 2016)



L'encours de la dette devrait cependant diminuer (- 8 M€) dès 2020, en cas de non recours à l'emprunt, améliorant ainsi les ratios financiers de la Ville.

5 - La rigidité des charges structurelles :

Ce ratio correspond aux dépenses incompressibles auxquelles doivent faire face la Commune :

- dépenses de personnel,
- assurances,
- intérêts des emprunts,
- contingents et participations : FCCT, contingent incendie...

Il mesure la part des produits de fonctionnement consommés par les dépenses incompressibles.

Le ratio de rigidité des charges structurelles se mesure comme suit :

Charges de personnel + contingents et participations + charges d'intérêts – atténuations de charges	56 599 150,54
/ Total des recettes réelles de fonctionnement	93 838 536,07
La rigidité des charges structurelles	0,60

La rigidité des charges structurelles s'élève à 0,60

En 2017, le taux de rigidité des charges structurelles était de l'ordre de 0,67.

Il est considéré que le 1^{er} seuil d'alerte se situe à 0,65.

Par conséquent, la Ville de Sevrans se trouve sur l'exercice 2018 dans une situation assainie, en raison notamment de la mobilisation des services.

CONCLUSION

Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, préalable au vote du budget primitif 2018, il avait été fixé les objectifs suivants pour cet exercice:

- des finances maîtrisées,
- la limitation du recours à l'emprunt,
- une dynamique des cessions pour soutenir l'investissement,
- 12 points d'amélioration du service public au quotidien.

L'exercice budgétaire 2018 a inversé la courbe des dépenses de fonctionnement de la Ville de Sevrans. En effet, une baisse de 6 % des dépenses de fonctionnement s'est accompagnée d'un maintien à un niveau élevé des recettes de la collectivité.

Par ailleurs, un emprunt (6M€), dont la contractualisation devait s'effectuer sur 2017, a contribué à la bonne tenue financière de la Ville sur 2018.

Par contre, la dynamique des cessions ne s'est pas confirmée en 2018, notamment en raison de blocages juridiques ne permettant pas de finaliser certaines cessions (Ilôt Crétier).

Enfin, les priorités du conseil municipal, visant à améliorer le service public du quotidien pour les habitants (environnement, enfance, sports, culture, santé, sécurité, solidarités...), ont été respectées.

La Ville de Sevrans a passé en 2018 un contrat de maîtrise de ses dépenses fixé par l'État, permettant de garantir le versement des dotations (notamment la Dotation Politique de la Ville). Dans le cadre d'un éventuel renouvellement de la contractualisation, les budgets annexes devraient être intégrés dans le contrat.

Il faut souligner que les ratios financiers se révèlent tous positifs. Cet ensemble confirme l'amélioration de la santé financière de la Ville de Sevrans.

C'est également la mobilisation de tous les services municipaux pour renforcer le service public qui a permis l'amélioration du recouvrement des recettes et la maîtrise des dépenses publiques.

Le rétablissement des marges de manœuvre, s'il se poursuit, ouvre des perspectives pour engager la Ville de Sevrans dans de nouveaux projets au service de la population sevranaise.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer sur le compte administratif 2018 du budget principal.